



Tournoi senior
Le loroux Bottereau - 1 et 2 juin 2024
Règlement particulier du tournoi

Tournoi n° 2300432

1. L'Association Sportive Badminton Lorousaine organise le 1 et 2 juin, le tournoi sénior 2024.
Le tournoi se déroulera sur le complexe du Zéphyr situé sur la commune du Loroux-Bottereau. Adresse : 11, rue de la tannerie, 44430 Le Loroux-Bottereau.
Le nombre de terrains de jeu sera de 12 + 2 de chauffe.
Des vestiaires seront disponibles tout le week-end, ainsi qu'un espace de convivialité (vente de nourritures et boissons).
2. Le tournoi se déroule selon le règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBad. Le présent règlement particulier rappelle les dispositions principales du RGC et les complète pour le bon déroulement de la compétition. Le tournoi est inscrit sous le numéro 2300432.
3. Le tournoi se déroule sous l'autorité de Gwenaëlle LE ROY, Juge-Arbitre principale, assistée de Florent Prud'homme. Leurs décisions sont sans appel. Ils sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur ne respectant pas un ou plusieurs points des règlements. Ils ont aussi l'autorité pour exclure de l'enceinte du tournoi toute personne ne respectant pas les protocoles sanitaires fédéraux ou locaux en vigueur cette date.
4. Le tournoi est géré par le logiciel Badnet, le tirage au sort pour la constitution des tableaux est effectué par le logiciel utilisé, mais ces choix seront assujettis à l'approbation des Juge-Arbitres (JAs). Les organisateurs, en accord avec les JAs, se réservent le droit de regrouper, compléter ou modifier des catégories et de donner priorité aux joueurs inscrits dans leur série. Les têtes de série seront déterminées en fonction du Classement Par Points Hebdomadaire (CPPH) à la date du 25 mai 2024.
5. Tout participant doit être en règle avec la FFBad, être en possession de sa licence 2023/2024 le jour du tournoi et ne devra pas faire l'objet d'une suspension.
6. Le tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses de catégorie minimale à vétéran de N2 à NC.
7. Les joueurs et joueuses peuvent s'inscrire dans 2 tableaux (combinaison simple et mixte impossible).
8. Les tableaux de simple et mixte se joueront le samedi 1er juin à partir de 8h00.
9. Les tableaux doubles se joueront le dimanche 2 juin à partir de 8h00.

10. La date limite d'inscription est fixée au 25 mai 2024. Les droits d'engagements sont de 14 € pour l'inscription à un tableau et 19€ pour la participation à deux tableaux, part fédérale incluse. Les inscriptions se font exclusivement en ligne sur Badnet. Aucune pouleinscription ne sera possible par mail, courrier ou par téléphone.
11. Les tableaux seront séparés en séries selon le CPPH des joueurs/paires au jour du tirage. Les règles fédérales relatives aux limitations des écarts de CPPH au sein d'une paire ou d'une série seront appliquées. Pour les DH, DD et DX, la moyenne de la paire ainsi que le respect du fois 16 seront appliqués pour réaliser les tableaux. Ces limitations pourront conduire à rejeter les paires trop hétérogènes ou à refuser les joueurs/paires trop forts ou trop faibles par rapport à la majorité des participants d'une série.
12. Les séries seront confectionnées à la date du tirage des tableaux, le 25 mai 2024, sur la base de la dernière mise à jour du CPPH, en date du 25 mai 2024.
13. La compétition se déroulera en poules, puis en élimination directe. Tous les tableaux seront constitués de façon à privilégier les poules de quatre, avec deux sortants. Possibilité d'avoir des poules uniques.
14. Une convocation sera adressée par mail au représentant du club quelques jours avant la date du tournoi. Les joueurs ne recevant pas cette convocation devront contacter le comité d'organisation du tournoi (organisation-tournois@asbl44.fr).
15. L'échéancier affiché et les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif. Tout joueur doit être présent 60 minutes avant son premier match et pointer dès son arrivée, sauf pour la première rotation de chaque journée, convoquée 30 minutes avant l'horaire de son match. L'ordre des matchs respectera, autant que possible, la numérotation du programme. Cependant, ces horaires et l'ordre des matchs pourront être modifiés à tout moment sur décision du Juge-Arbitre et du Comité d'Organisation, afin d'assurer le bon déroulement de la compétition. Aucun joueur ne pourra être appelé plus d'une heure avant l'horaire indicatif de son prochain match.
16. Tout joueur désirant s'absenter de la salle devra le signaler aux JAs et à la table de marque, sous peine d'être disqualifié à l'appel de son prochain match.
17. Tout joueur non présent sur le terrain cinq minutes après l'appel de son match est susceptible d'être déclaré forfait par les JAs.
18. Le temps de préparation des joueurs sera de trois minutes, ce temps étant décompté à partir du moment où le match est appelé par la table de marque. Pendant ce temps, les volants seront testés, dès l'arrivée des participants sur le terrain. Le temps de repos entre deux matchs est de vingt minutes minimum, décompté entre le dernier point d'un match et l'engagement du match suivant. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés.
19. Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires nécessaires pour son match.

20. Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige, le volant de référence du tournoi sera le Kawasaki King 6E.
21. Tout joueur participant à une compétition devra porter, sur le terrain, une tenue conforme au règlement FFBA D.
22. Tous les matches seront en auto-arbitrage. Sur décision des JAs certains matches pourront être arbitrés. Les finales de niveau N seront arbitrées.
23. Le volant touchant la structure sera faute au service et en jeu.
24. Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs appelés pour un match, leurs entraîneurs (deux maximums par joueur), les organisateurs et les officiels. Le service médical pourra être autorisé à accéder aux terrains par les JAs.
25. Chaque participant inscrit ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort qui aura lieu le 25 mai 2024 devra prévenir le plus tôt possible le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition les pièces justificatives à la Ligue des Pays de Loire de Badminton (3, Rue Pierre Lise, 49100 Angers ou par mail secretariat@badminton-paysdelaloire.fr). Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour un forfait justifié au plus tard la veille du tournoi. Sans justificatif le licencié s'expose à deux mois de suspension de toute compétition, six mois pour une récidive, selon la circulaire 3.4 du guide du badminton.
26. Le licencié qui reçoit un carton noir, se voit remettre par les JAs un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral (voir circulaire 3.3 guide du badminton).
27. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide de Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler aux JAs avant son premier match.
28. Seul le représentant du club inscrit sur la feuille d'inscription est autorisé à poser une réclamation auprès des JAs.
29. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de perte de matériel, bris, vol, incident ou accident durant ou en marge de la compétition.
30. Les joueurs mineurs devront être accompagnés d'un responsable légal majeur (parent ou responsable du club du joueur) pendant toute la durée de leur présence sur la compétition. Le Comité d'Organisation, le Club organisateur et les Officiels de Terrain ne pourront pas être tenus responsables des conséquences d'un manquement à cette obligation.

31. Le Comité d'Organisation et Club organisateur sont titulaires des droits médiatiques de cette compétition. Ils pourront autoriser la captation d'images fixes ou audiovisuelles et leur diffusion dans les médias ainsi que leur utilisation à des fins de promotion de la compétition. Il est rappelé que la liberté d'information prime sur le droit à l'image des participants. Les parents des joueurs mineurs devront transmettre leur autorisation de captation et d'utilisation de l'image de leurs enfants, dans les buts indiqués supra, au Comité d'Organisation avant la compétition afin de permettre une gestion homogène de ce sujet pour l'ensemble des participants. Les joueurs mineurs seront ainsi placés en liste d'attente et ne seront intégrés dans les tableaux qu'à réception de l'attestation de consentement relative au droit à l'image.

32. Toute participation entraîne l'acceptation du présent règlement. Ce règlement sera affiché lors de la compétition.

En cas de retard ou pour renseignement le jour du tournoi contacter les organisateurs au
06-86-34-14-44

Le comité d'organisation remercie par avance tous les participants qui, en observant ce règlement scrupuleusement, apportent leur contribution à la réussite du tournoi pour la satisfaction de tous.